



Séance plénière du 22 février 2016

## BUDGET PRIMITIF POUR 2016

Le Conseil économique, social et environnemental régional,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 4131-2, L 4134-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2001-731 du 31 juillet 2001, modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques et sociaux régionaux ;

Vu l'avis des 4 commissions ;

Vu l'avis du Bureau ;

Monsieur Éric CHEVÉE, rapporteur entendu ;

### DÉLIBÈRE

Le projet de budget primitif du Conseil régional pour l'année 2016, sur lequel le CESER est saisi, s'élève à 1 112,45 millions d'euros contre 1 062,75 millions d'euros au BP 2015 (hors réaménagement de la dette), soit une augmentation de 4,67 %.

Ce Budget est marqué par trois faits nouveaux par rapport à 2015 :

- L'augmentation importante des fonds européens. Hors fonds européens, le BP n'augmenterait que de 1,72 % ;
- La reprise par anticipation du résultat de 2015. En effet, le vote du budget en début d'année 2016 permet à l'Exécutif de reprendre par anticipation le résultat d'exécution de 2015 (5,18 M€) sans attendre la DM1 de juin, comme elle le fait habituellement ;
- L'inscription des premiers crédits de paiement pour la mise en œuvre des actions inscrites dans le CPER et dans les conventions.

De plus, le budget primitif est présenté selon une nouvelle architecture regroupant les grandes interventions régionales en cinq blocs.

Le Président du Conseil régional réaffirme les objectifs de la politique régionale déclinés lors des Orientations budgétaires pour 2016 sans apporter de précisions sur « le nouveau modèle de développement » évoqué à cette occasion. Dans son avis, le CESER avait souligné la nécessité de poser une vision stratégique et prospective pour que la réflexion collective à l'occasion des futurs états généraux (économie, numérique, culture) conduise à une action efficace et à l'affirmation par la Région de son rôle vis-à-vis des autres collectivités.

## I – LES GRANDS ÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES ET LA NOUVELLE ARCHITECTURE

Les principales données de l'équilibre budgétaire sont synthétisées dans le tableau en annexe.

### 1/ Une diminution des recettes compensée par des financements externes

	BP 2015	BP 2016	Ecart (en M€)
Dotations/compensations/Participations (I + F)	477,6	433,8	- 43,8
Fiscalité directe (F) (CVAE – IFR)	174,51	178,87	+ 4,36
Fiscalité indirecte (F) (taxe carte grise, TICPE, ressource régionale pour l'apprentissage, prime versée aux employeurs d'apprentis)	240,42	261,78	+ 21,36
Autres recettes (d'intervention, moyens généraux) (I + F)	26,19	29,86	+ 3,67
<b>Sous-total</b>	<b>918,69</b>	<b>904,31</b>	<b>- 14,38</b> <b>(- 1,56 %)</b>
Fonds européens (dont bénéficiaire final)	56,79	89,09	+ 32,3
Emprunt	87,3	113,80	+ 26,5
<b>Sous-total</b>	<b>1 062,78</b>	<b>1 107,2</b>	<b>+ 44,42</b>
Reprise anticipée du résultat		5,17	
<b>TOTAL RECETTES BP 2016</b> <b>(hors réaménagement de la dette)</b>	<b>1 062,78</b>	<b>1 112,4</b>	<b>+ 49,62</b> <b>(+ 4,67 %)</b>

Comme annoncé dans le rapport d'orientations budgétaires, hors emprunt et hors fonds européens, les recettes diminuent de 1,56 % par rapport à 2015 (soit - 14,38 M€) en raison de la baisse des dotations de l'État. Celles-ci ne représentent plus que 39 % (contre 45 % en 2015) des recettes totales de la Région. En revanche, la fiscalité directe et indirecte progresse de 25,72 M€, en raison de la part croissante de la TICPE qui représente près du quart des ressources régionales (hors emprunt et fonds européens). Le CESER rappelle que cette ressource progresse en même temps que la consommation de carburants, ce qui est contradictoire avec les objectifs environnementaux et que, par ailleurs, cette consommation est relativement plus importante dans les milieux ruraux et périurbains, là où il n'existe pas de véritables solutions alternatives à l'automobile.

Malgré la baisse des dotations et la hausse de la fiscalité directe et indirecte, l'autonomie financière de la collectivité reste stable à 57,2 % en raison de l'augmentation des crédits européens (+ 32,3 M€).

Cependant, la pression sur les recettes de fonctionnement régionales entraîne une baisse de l'autofinancement de la Région compensée par une augmentation de l'emprunt (+ 26,5 M€ par rapport au BP 2015) pour maintenir un montant d'investissement proche de 300 M€ (293,68 M€ en 2016 contre 289,59 M€ en 2015, hors fonds européens).

## **2/ Les dépenses**

**Les dépenses en crédits de paiement** s'élèvent à 1 112,45 M€ (hors réaménagement de la dette), soit : 704 M€ en fonctionnement<sup>1</sup> (contre 679 M€ en 2015) et 343 M€ en investissement (contre 318,8 M€ en 2015), la Région utilisant, en fonctionnement comme en investissement, l'effet levier des fonds européens.

Le CESER rappelle que l'investissement est une dépense structurante qui s'inscrit dans un cycle de long terme et sert à plusieurs générations. En ce sens, elle est finançable par l'emprunt. A l'inverse, les dépenses de fonctionnement, doivent être couvertes par des recettes de fonctionnement courantes.

**Le montant des autorisations de programmes (AP) et d'autorisations d'engagement (AE)** ouvertes en 2016 est en retrait par rapport au budget primitif 2015, la Région ayant inscrit un volume important d'AP/AE en fin d'année 2015 en DM2 du fait du vote décalé du BP pour 2016.

Les autorisations de programmes (en investissements) pour 2016 s'élèvent à 149,28 M€ contre 492 M€ au BP 2015. Elles concernent principalement :

- les territoires solidaires (18 M€),
- le développement économique (38,8 M€),
- les lycées, l'efficacité énergétique, l'enseignement supérieur et les CFA (98 M€).

Les autorisations d'engagement (en fonctionnement) s'élèvent à 50,38 M€. Les plus importantes concernent :

- la formation initiale (lycées, enseignement supérieur, CFA, la culture..) : 23 M€,
- le développement économique et la formation (21 M€).

Le CESER note que la Région a étendu le dispositif des autorisations d'engagement à de nouveaux programmes (en particulier pour les dépenses de fonctionnement des lycées, de la culture et du sport) afin de limiter les reports de crédits trop importants en fin d'année.

## **3/ La nouvelle architecture budgétaire**

Le CESER découvre la nouvelle architecture qui avait été annoncée oralement à l'occasion des orientations budgétaires. Le choix de cette présentation semble motivé par le souhait de l'Exécutif d'avoir une meilleure fongibilité entre les programmes et une plus grande réactivité.

Le budget régional s'exécute à travers 87 programmes d'intervention répartis dans cinq grands blocs qui sont repris dans le tableau qui suit :

---

<sup>1</sup> Dépenses d'intervention et dépenses de gestion.

**SYNTHESE DES CREDITS DE PAIEMENT PAR DOMAINE D'INTERVENTION 2015 REGROUPES EN GRANDES POLITIQUES 2016  
AVEC ET HORS FONDS EUROPEENS**

TOTAL INTERVENTIONS REGIONALES	BP 2015 DEPENSES				BP 2016 DEPENSES				Variation 2016-2015	
	Crédits (M€) F + I	Fonds européens (M€)	Total BP 2015 (M€)	Part dans les dépenses d'intervention	Crédits (M€) F + I	Fonds européens (M€)	Total BP 2016 (M€)	Part dans les dépenses d'intervention	Variation hors Fonds européens	Variation avec les Fonds européens
Solidarité territoriales, transition écologique, stratégies (15 programmes en 2016)	93,67	16,10	109,77	12,90%	105,02	19,56	124,58	13,92%	12,12%	13,49%
Développement économique, de la recherche, de l'innovation et de la formation professionnelle (29 programmes en 2016)	164,24	22,40	186,64	21,94%	165,46	22,81	188,27	21,04%	0,74%	0,87%
Transports et mobilités durables (8 programmes en 2016)	221,34	7,2	228,54	26,87%	196,75	0,00	196,75	21,99%	-11,11%	-13,91%
Formations initiales, lycées, apprentissage et vie citoyenne (35 programmes en 2016)	322,90	1,30	324,20	38,11%	346,34	2,42	348,76	38,98%	7,26%	7,58%
EUROPE (hors gestion déléguée)	0,67	0,81	1,48	0,17%	1,18	35,22	36,40	4,07%	76,12%	2359,46%
<b>TOTAL INTERVENTIONS</b>	<b>802,82</b>	<b>47,81</b>	<b>850,63</b>	<b>100,00%</b>	<b>814,75</b>	<b>80,01</b>	<b>894,76</b>	<b>100,00%</b>	<b>1,49%</b>	<b>5,19%</b>

Source : BP 2015 et BP 2016.

Les montants des Fonds européens indiqués au BP 2015 étaient inscrits à titre indicatif dans les différentes politiques.

Cette nouvelle maquette met en évidence les politiques qui seront financées par les fonds européens, comme le souhaitait le CESER. Toutefois, ces fonds sont comptabilisés deux fois dans le tableau de la page 12 (à la fois dans les politiques et dans la rubrique « Europe »), ce qui nuit à la lisibilité.

La création d'un programme « aéroports » dans le 3<sup>ème</sup> bloc « transports et mobilités durables » (en remplacement de lignes budgétaires situées auparavant dans l'aménagement du territoire) apparaît cohérente.

De même, la création -au sein du deuxième bloc- d'un programme « SPRO » qui regroupe plusieurs lignes budgétaires réparties précédemment dans plusieurs politiques est un élément positif. Le CESER invite même la Région à aller plus loin en procédant à des regroupements de programmes dont les finalités sont proches (par exemple : équipement des missions locales, accueil, information, orientation, information-orientation...).

L'économie circulaire, compte tenu de son importance croissante dans notre économie, mériterait probablement un regroupement des lignes budgétaires dans un même programme au sein de ce bloc.

Le CESER regrette que cette nouvelle architecture maintienne une séparation entre la recherche (dans le 2<sup>ème</sup> bloc) et l'enseignement supérieur (dans le 4<sup>ème</sup> bloc) alors que ce sont des secteurs très imbriqués, au cœur des métiers de l'université.

Il constate la création d'un nouveau programme « démocratie participative » au sein du 4<sup>ème</sup> bloc, en lien avec la vie citoyenne et l'inscription d'un budget propre pour la Conférence Régionale de la Jeunesse. Toutefois, il s'interroge sur la logique qui sous-tend l'intégration de la vie citoyenne dans ce bloc consacré à la formation initiale qui apparaît dès lors très disparate.

Les programmes concernant la culture et le sport ne sont plus très lisibles, se trouvant mélangés avec la formation initiale sans qu'ils soient mentionnés dans l'intitulé général.

Le CESER note l'effort de la Région qui a repris les données chiffrées du BP 2015 en tenant compte des nouveaux regroupements. Cela facilite les comparaisons avec l'année précédente pour chaque grande politique.

Il n'en reste pas moins que le regroupement des programmes en cinq blocs autorise une fongibilité entre programmes plus grande qui, si elle simplifie la gestion par l'Exécutif régional, rendra plus difficile le suivi de l'exécution budgétaire et renvoie l'information des assemblées a posteriori. A ce titre, le CESER souhaite qu'une attention particulière soit portée -lors des comptes administratifs- au fléchage des budgets qui seront transférés entre les programmes.

## **II – LES OBSERVATIONS DU CESER SUR DIFFÉRENTS PROGRAMMES**

La Région a saisi le CESER pour avis sur trois mesures phares de l'année 2016 qui impacteront le budget primitif :

- le lancement d'un nouvel appel à projets régional « innovation »,
- des mesures pour favoriser l'efficacité énergétique des bâtiments et le développement des énergies renouvelables,
- la proposition d'expérimentation de la région dans le domaine de la formation professionnelle des demandeurs d'emploi.

Ces trois dossiers font l'objet d'avis spécifiques qui seront présentés également à cette séance plénière.

Dans cet avis budgétaire, le CESER se limitera à des remarques sur quelques autres programmes.

### Le bloc « Solidarités territoriales, transition écologique, stratégies »

#### **Les solidarités territoriales**

Les dépenses contractualisées, tant pour le CPER que pour les politiques contractualisées à l'initiative de la Région, représentent une grosse partie des dépenses d'intervention régionale dans ce domaine avec la montée en puissance de certains programmes tels que le soutien au THD (+ 2 M€ par rapport au BP 2015) et les Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale (+ 6,7 M€).

Comme le CESER l'avait déjà souligné dans le passé, la coexistence de contrats régionaux de pays et d'agglomérations et des nouveaux contrats (CRST) sur plusieurs années nuit à la lisibilité de cette politique.

### Le bloc « Développement économique, de la recherche, de l'innovation et de la formation professionnelle »

#### **Le soutien à l'artisanat**

Le CESER note le maintien a minima des budgets consacrés à l'artisanat par rapport à 2015 même s'il relève que des crédits européens au titre du FEDER seront sollicités à hauteur de 0,700 M€. Il tient à souligner que depuis 5 ans, les budgets en faveur de l'artisanat ont diminué de près de 50 %. Au-delà de l'environnement économique défavorable qui n'incite pas à la consommation des crédits, la question des freins à l'accès aux dispositifs devra faire l'objet d'une attention particulière lors des États généraux de l'économie.

Plus généralement, se pose aussi la question du financement de l'ingénierie des dispositifs mis en place par la Région lors de leur déploiement sur le territoire.

### **Le soutien aux entreprises industrielles**

L'augmentation des crédits sur le programme « développement et adaptation des entreprises » vise à financer en grande partie le nouvel appel à projets « innovation ». Le CESER prend acte du souhait de l'Exécutif de porter à 20 M€ l'autorisation de programme pour cet appel à projets en cours d'année, comme indiqué dans le rapport budgétaire. Un suivi des projets retenus s'avère nécessaire afin d'évaluer l'impact sur le développement de l'activité économique et sur l'emploi à terme.

### **Le soutien à l'Économie sociale et solidaire**

Le CESER constate la baisse des budgets régionaux de 0,420 M€. Néanmoins, la programmation des fonds européens indique un montant de 1,76 M€ qui sera mobilisé en faveur de cette politique en 2016.

### **La formation professionnelle**

Le programme « Formation professionnelle et accompagnement vers l'emploi » représente 76,6 M€ au BP 2016 (contre 75,2 M€ en 2015) et concerne l'ensemble des achats de formation de la Région répartis sur plusieurs mesures. Parmi elles, le Fonds réactif Emploi/formation affiche l'objectif d'atteindre 10 M€ d'actions financées contre 8 M€ en 2015. Dès lors, le CESER s'interroge sur le financement qui sera apporté à l'expérimentation dans le domaine de la formation professionnelle des 500 000 demandeurs d'emploi.

### **Le bloc « Transports et mobilités durables »**

Cette politique est marquée par plusieurs éléments nouveaux :

- Après une hausse des crédits d'investissements les années passées, certains programmes affichent pour la première fois une diminution très importante des crédits de paiement : - 10,00 M€ pour les « renouvellements/acquisitions de matériels » et - 12,30 M€ pour les « infrastructures ferroviaires » alors que le renforcement de la politique ferroviaire est annoncée comme une orientation forte de la Région, ce que le CESER soutient. Les fluctuations importantes des crédits d'investissements entre deux CPER ralentissent la modernisation des infrastructures régionales et des matériels qui sont pourtant indispensables pour favoriser l'accès aux transports collectifs et pour assurer l'insertion de la région dans les flux d'échanges interrégionaux et internationaux.
- La Région a décidé d'arrêter de financer le TGV Brive-Lille (qui assurait des arrêts en région et qui desservait l'aéroport de Roissy) en raison du faible nombre de passagers de la région Centre-Val de Loire et du désengagement de la SNCF pour financer le déficit d'exploitation. Le CESER prend acte de cette décision. Mais il avait déploré dans le passé l'absence de communication de la part de la SNCF sur cette ligne dont elle abandonne aujourd'hui le financement faute d'usagers. Se pose plus largement la question, pour la Région, du rapport de force dans la négociation avec l'opérateur unique, la SNCF.
- Le montant prévisionnel de la convention TER diminue de 1,8 M€ et une recette de 4,5 M€ correspondant à un trop perçu par la SNCF est inscrite dans ce budget. Le CESER espère qu'il n'y aura pas d'abondement de crédits de paiement en cours d'année dans une décision modificative.
- La Région confirme son engagement de campagne en instaurant la gratuité des transports scolaires à partir de la rentrée de septembre 2017 à l'occasion du transfert de la compétence des transports départementaux à la Région. Elle prévoit également de mettre en place dès 2016 une carte tarifaire préférentielle pour tous les jeunes de moins de 26 ans. Ces mesures incitatives -tout comme les mesures de soutien au logement des jeunes et pour le matériel informatique- sont bénéfiques pour l'image de la Région et devraient s'inscrire dans le cadre d'une politique plus globale en faveur de la jeunesse.

## Le bloc « Formations initiales, lycées, apprentissage et vie citoyenne »

### **L'apprentissage**

Le CESER souligne l'effort de la Région pour augmenter les investissements dans les CFA. Il attire l'attention sur le fait que l'aide aux employeurs d'apprentis n'est plus compensée par une dotation de l'État mais par une fraction de la TICPE et s'interroge sur l'évolution future d'une dépense qui risque de ne pas être compensée en cas de reprise de l'apprentissage.

### **Les lycées**

Le CESER constate la montée en puissance du programme d'investissements (+ 8,3 M€) après une diminution des crédits les années précédentes. Outre les opérations de restructuration, le budget prévoit des opérations nouvelles en matière d'efficacité énergétique et des opérations d'accessibilité des établissements malgré le report de la loi sur l'accessibilité des bâtiments publics.

### **L'enseignement supérieur**

Le CESER note avec satisfaction le développement des investissements en relation avec le démarrage des programmes du CPER. Néanmoins, la question des structures d'accueil pour atteindre l'objectif de 70 000 étudiants à l'horizon 2020 reste ouverte.

Le CESER relève que le programme « partenariats recherche enseignement supérieur » est intégré dans le 2<sup>ème</sup> bloc relatif au développement économique-recherche-innovation-formation professionnelle. Il regrette la diminution du soutien de la Région aux partenariats entre les acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur (- 24 % en crédit de paiement par rapport à 2015) alors que le rapprochement entre les acteurs de ces secteurs est crucial. Par ailleurs, le CESER s'interroge sur certaines actions telles que l'accueil d'étudiants étrangers de haut niveau dans les universités au sein de ce programme sur le partenariat.

### **La Culture**

Alors que l'Exécutif annonçait dans son rapport sur les Orientations budgétaires pour 2016 que ce secteur continuerait de bénéficier d'un « budget global sanctuarisé », le CESER découvre dans ce budget et par voie de presse la dissolution, au cours de l'année, de Culture O Centre, l'agence culturelle de la Région qui a remplacé l'ADATEC en 2006. Il rappelle qu'il avait émis des réserves sur la création de telles agences dans son avis de juin 2005 et souhaitait « voir conserver les attributions politiques et financières au sein même du pouvoir et des services de la Région ».

Néanmoins, si le CESER comprend les contraintes budgétaires, l'annonce brutale de cette décision pose question, notamment en ce qui concerne les 20 personnes qui y travaillent. Le CESER souhaiterait avoir connaissance de l'audit qui aurait été réalisé sur cette structure. En outre, il souhaiterait savoir à qui seront confiées les missions exercées actuellement par Culture O Centre ?

S'agissant du FRAC, il est prévu un abondement de 0,400 M€ en complément de l'AP de 0,150 M€ ouverte au BP 2015 pour la mise aux normes hygrométrie de ce nouveau bâtiment. Le CESER s'interroge à nouveau sur l'absence d'anticipation de cet élément dans la conception du projet initial alors même que le FRAC a pour objectif la conservation des œuvres et sur l'absence de visibilité sur le coût réel de cette opération. Il conviendrait de faire une recherche en responsabilité.

## Le bloc « optimisation des ressources »

Le CESER note que la masse salariale progresse de 1,5 % par rapport à 2015 en raison notamment du transfert de 2 postes de l'État vers la Région dans le cadre de la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle. Ces postes sont-ils bien compensés par des recettes ?

Par ailleurs, la loi NOTRe prévoit le transfert du personnel des CREPS pour la partie accueil, hébergement et restauration au 1/1/2016. Ce transfert qui concernerait pour la région le CREPS de Bourges n'est pas mentionné dans le budget. Est-il pris en compte dans la masse salariale ? Combien de personnes sont concernées ?

## CONCLUSION

Le CESER ne relève pas de nouvelles orientations politiques majeures dans ce projet de budget primitif mais plutôt la confirmation des engagements précédents.

Le budget primitif 2016 est élaboré dans un contexte contraint pour les finances publiques qui justifie une attention particulière de la Région sur la qualité et l'efficacité de la dépense, tant en investissement qu'en fonctionnement. Cela implique du temps et de la réflexion dans la définition, l'élaboration et la construction des programmes régionaux. Dès lors, l'Exécutif aurait pu s'accorder plus de temps pour élaborer ce premier budget de la mandature en profitant du délai permis par l'article L.1612-2 du CGCT.

D'ailleurs, pour ce qui concerne l'élaboration des schémas régionaux (SRDEII, Plan Régional de Gestion des Déchets, PRDFOP...), le CESER comprend la volonté de la Région de lancer au préalable des états généraux favorisant la concertation avec l'ensemble des acteurs.

Les mois à venir devraient être mis à profit pour conduire une réflexion approfondie sur les politiques régionales et préparer avec rigueur et clarté l'arrivée des nouvelles compétences. Le CESER reste dans l'attente d'un projet stratégique prospectif pour la mandature qui trouverait sa traduction opérationnelle dans les budgets annuels.

Vote :

Pour : 73

Contre : 0

Abstention(s) : 9

Avis adopté à la majorité.



Xavier BEULIN



## LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS 2015-2016

FONCTIONNEMENT							
En millions d'euros	2015	2016	var.	En millions d'euros	2015	2016	var.
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>679,02</b>	<b>703,81</b>	<b>3,65%</b>	<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>897,21</b>	<b>903,54</b>	<b>0,71%</b>
Dont :				Dont :			
<u>Dépenses d'intervention :</u>	<b>515,10</b>	<b>525,34</b>	<b>1,99%</b>	<u>Recettes d'intervention :</u>	<b>8,35</b>	<b>17,22</b>	<b>106,23%</b>
<i>(politique des transports, formation...)</i>				<i>(Apprentissage, transports, lycées, formation)</i>			
<u>Fonds européens :</u>	<b>18,62</b>	<b>30,34</b>	<b>62,94%</b>	<u>Recettes Fonds européens :</u>	<b>18,62</b>	<b>30,35</b>	<b>63,00%</b>
<i>Fonds européens -bénéficiaire final-</i>		<b>1,06</b>		<u>Recettes Fds européens -bénéficiaire final-</u>	<b>8,95</b>	<b>8,96</b>	
<u>Dépenses de gestion :</u>	<b>145,30</b>	<b>147,07</b>	<b>1,22%</b>	<u>Recettes fiscales, dotations et et autres :</u>	<b>857,09</b>	<b>838,24</b>	<b>-2,20%</b>
- RH (masse salariale + avantages sociaux/formation)	122,50	124,64	1,75%	- Fiscalités directe (CVAE – IFER)	174,50	178,87	2,50%
- moyens généraux Administration	14,60	14,95	2,40%	- Fiscalité indirecte :	240,40	261,78	8,89%
- (admission en non-valeur et mouvements financiers divers)	3,70	2,75	-25,68%	<i>(Carte grise, taxe additionnelle apprentissage, TICPE + TICPE form professionnelle)</i>			
- communication	4,30	4,30	0,00%	- Dotations Etat :	442,19	397,59	-10,09%
				<i>(DGF rég, DGD résiduelle, FCPA, dotation indemnité TICPE compensation, dotation globale neutralisation)</i>			
<b>Frais financiers (intérêt de la dette) :</b>	<b>15,40</b>	<b>13,35</b>	<b>-13,31%</b>	<b>- Recettes diverses (RH et moyens généraux) :</b>	<b>4,20</b>	<b>3,60</b>	<b>-14,29%</b>
				<i>(Remboursé Etat contrats aidés, indemnités CPAM, part agents tickets resto...)</i>			
<b>Epargne brute :</b>	<b>202,00</b>	<b>186,38</b>	<b>-7,73%</b>	<i>Reprise anticipée résultat N-1</i>		<b>5,17</b>	
<i>NB : Epargne brute = recettes de fonctionnement – dépenses de Fonct –frais financiers</i>							
INVESTISSEMENT							
<b>Remboursement du capital de la dette :</b>	<b>49,30</b>	<b>51,80</b>	<b>5,07%</b>	<b>Autofinancement (épargne disponible) :</b>	<b>152,90</b>	<b>134,58</b>	<b>-11,98%</b>
				<i>(= Epargne brute – remboursement du capital)</i>			
<b>Dépenses d'investissement :</b>	<b>318,80</b>	<b>343,46</b>	<b>7,74%</b>	<b>Recettes d'investissement :</b>	<b>78,60</b>	<b>95,02</b>	<b>20,89%</b>
Dont :				Dont :			
<u>Dépenses d'intervention :</u>	<b>287,39</b>	<b>288,23</b>	<b>0,29%</b>	<u>Recettes d'intervention :</u>	<b>11,27</b>	<b>8,96</b>	<b>-20,50%</b>
<i>(Politiques régionales : territoires solidaires, transports, économie, lycées...)</i>				<i>(Apprentissage, économie, transports, lycées, culture, sports)</i>			
<u>Fonds européens :</u>	<b>29,21</b>	<b>49,66</b>	<b>70,01%</b>	<u>Recettes Fonds européens</u>	<b>29,21</b>	<b>49,67</b>	<b>70,04%</b>
<i>Fds européens -bénéficiaire final-</i>		<b>0,12</b>		<u>Recettes Fds européens -bénéficiaire final-</u>	<b>0,02</b>	<b>0,11</b>	
<u>Dépenses de gestion :</u>	<b>2,20</b>	<b>5,45</b>	<b>147,73%</b>	<u>Dotations investissements :</u>	<b>35,60</b>	<b>36,24</b>	<b>1,80%</b>
Systèmes informatiques	1,50	1,75	16,67%	<i>(Dotation régionale équipement scolaire – FCTVA)</i>			
Travaux et bâtiments	0,20	0,15	-25,00%	<u>Recettes diverses (moyens généraux)</u>	<b>2,50</b>	<b>0,04</b>	<b>-98,40%</b>
Equipements	0,20	0,26	30,00%				
Frais administration	0,10	0,11	10,00%				
Véhicules	0,20	0,20	0,00%				
Autres mouvements budgétaires		2,95					
<b>TOTAL BP :</b>	<b>1 062,52</b>	<b>1 112,42</b>	<b>4,70%</b>	<b>TOTAL BP :</b>	<b>1 063,11</b>	<b>1 112,36</b>	<b>4,63%</b>
<i>(dont fonds européens mais hors gestion de la dette)</i>	<b>48,50</b>	<b>80,00</b>	<b>64,95%</b>	<i>(dont fonds européens mais hors gestion de la dette)</i>	<b>56,79</b>	<b>89,09</b>	

